

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juillet 2008
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission
intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
(pour la période du 8 janvier au 8 juillet 2008)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1802 (2008) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2009. Il traite des événements majeurs qui se sont produits au Timor-Leste et de l'exécution du mandat de la Mission depuis mon rapport du 17 janvier 2008 (S/2008/26).

2. Au 8 juillet 2008, la MINUT comprenait une composante civile constituée comme suit : 319 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 117 femmes), 846 agents recrutés sur le plan national (dont 147 femmes); 1 542 policiers (dont 76 femmes); et 33 officiers de liaison et officiers d'état-major (tous de sexe masculin). Mon Représentant spécial Atul Khare a continué de diriger la Mission et de se concerter avec les acteurs du système des Nations Unies et les autres parties prenantes. Il était secondé par le Représentant spécial adjoint pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination de l'aide humanitaire, Finn Reske-Nielsen.

**II. Évolution de la situation politique et en matière
de sécurité depuis janvier 2008**

3. Les événements déplorables du 11 février et les réactions à ces événements ont dominé la situation politique et en matière de sécurité tout au long de la période à l'examen. Le 11 février donc, le groupe armé dirigé par Alfredo Reinado, l'ancien commandant de la police militaire des Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL) en fuite, a mené des attaques armées distinctes contre le Président José Ramos-Horta et le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão au cours desquelles le Président, blessé, a failli perdre la vie et Reinado est décédé. Une intervention médicale rapide à Dili puis une autre, en Australie, ont permis de sauver le Président.

4. Les attentats susmentionnés ont placé les institutions publiques dans une situation inattendue et grave qui, contrairement à ce qui s'est passé en 2006, n'a pas déclenché de crise propre à déstabiliser l'ensemble de la société, ce qui est



encourageant. Les institutions ont réagi d'une façon appropriée et responsable, respectueuse des procédures constitutionnelles. Le Premier Ministre a fait preuve d'un esprit de décision ferme et raisonné; le Parlement a fait efficacement office d'instance de débat sur les événements, les dirigeants de tous les partis politiques ont engagé instamment leurs partisans à rester calmes et la population s'est montrée confiante dans la capacité de l'État de faire face à la situation. Le Bureau du Procureur général a ouvert une enquête criminelle immédiatement après les attentats. Le 20 février, le Parlement a approuvé une résolution dans laquelle il recommandait que le Gouvernement négocie avec l'Organisation des Nations Unies la constitution d'une commission internationale d'enquête sur les événements du 11 février. Le 27 mai, le Premier Ministre a répondu en proposant au Parlement de reformuler la résolution de façon à éviter que les travaux de la commission internationale fassent double emploi avec les enquêtes criminelles en cours au niveau national.

5. Après les attentats, le Parlement a déclaré immédiatement l'état de siège et imposé le couvre-feu dans tout le pays. Le 17 février, le Conseil des ministres a approuvé une résolution qui chargeait le commandant des F-FDTL de créer un commandement commun, composé de membres des F-FDTL et de la Polícia Nacional du Timor-Leste, pour assurer la sécurité pendant l'état de siège. La situation étant restée calme, celui-ci a été de plus en plus limité géographiquement et de moins en moins strict. Le 23 avril, il n'était plus imposé que dans le district d'Ermera, où les attaquants du Président s'étaient rassemblés sous la direction d'un adjoint de Reinado, Gastão Salsinha. Une fois l'état de siège dans le district d'Ermera levé, le 22 mai, le commandement commun a perdu toute légitimité et il a été officiellement révoqué par le Conseil des ministres le 4 juin et dissous le 19 juin.

6. La création du commandement commun était une réaction compréhensible aux événements du 11 février et elle a contribué à la reddition des adjoints de Reinado (voir par. 16 ci-après). Cela étant, les insuffisances notoires des institutions chargées d'assurer la sécurité pour ce qui est des normes professionnelles et du respect de l'état de droit, qui sont au cœur du mandat de la MINUT, sont redevenues patentes. Le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice a ouvert des enquêtes sur 44 violations qui auraient été commises là où le commandement commun a mené des opérations (voir par. 29 ci-après). Si le nombre des violations des droits de l'homme et des abus d'autorité signalés a diminué vers la fin de l'état de siège, ce qui montre qu'on a tenté de le réduire, il ne semble pas y avoir eu beaucoup de progrès en ce qui concerne les enquêtes sur les violations commises au début de l'état de siège et l'obligation de rendre les auteurs de ces violations comptables de leurs actes. De plus, l'équipe que le commandement commun avait chargée d'enquêter sur les violations en question a été dissoute en même temps que lui. Le Gouvernement a indiqué qu'il était déterminé à remédier à ces insuffisances, qui sont à ses yeux des problèmes à long terme. Le risque demeure cependant, tant qu'elles subsisteront, que les violations des droits de l'homme et les abus d'autorité enracinent davantage encore des comportements inadaptés et confirment la perception déjà largement répandue que les forces de sécurité et de défense jouissent de l'impunité.

7. La mort de Reinado, qui a contribué sensiblement à rendre insolubles les questions relatives aux « pétitionnaires » des F-FDTL (voir S/2008/26, par. 6) et aux personnes déplacées, a offert de nouvelles possibilités de remédier à ces deux dernières séquelles de la crise de 2006. Comme suite à l'appel au dialogue que leur

a lancé le Gouvernement le 8 février, un petit nombre de « pétitionnaires » ont commencé à arriver au camp d'Aitarak Laran, à Dili. Après les attentats du 11 février, ce nombre s'est accru de façon accélérée et était de 709 à la fin de mai. Le 4 juin, le Gouvernement a adopté un décret-loi tendant à indemniser financièrement les « pétitionnaires » désireux de retourner à la vie civile, qui sont de loin les plus nombreux. S'il n'a pas encore été fait droit aux doléances qui ont motivé la désertion des « pétitionnaires » et ont finalement débouché sur la crise de 2006, cette offre d'indemnisation, que les intéressés ont acceptée, constitue un fait positif. Au début de mars, il y a eu aussi une nette accélération des retours des personnes déplacées dans leur foyer (voir par. 45 ci-après).

A. Appui au dialogue et à la réconciliation

8. Après les événements du 11 février, les mécanismes de dialogue et de coordination déjà créés par le Gouvernement et la MINUT ont à nouveau bien fonctionné. Le matin du 11 février, le Gouvernement, la MINUT et les forces de sécurité internationales ont tenu un forum de coordination trilatérale d'urgence (voir S/2007/50, par. 40, S/2007/513, par. 27 et S/2008/26, par. 10), que le Premier Ministre avait convoqué pour coordonner les mesures de sécurité. Le lendemain même, dès son arrivée à Dili en provenance de New York, mon Représentant spécial a offert ses bons offices à une large gamme d'acteurs dont le Premier Ministre, le Président intérimaire Fernando « Lasama » de Araújo, le corps diplomatique et les partis politiques. Ces initiatives ont favorisé les échanges d'informations, le renforcement de l'unité entre les acteurs politiques et la coordination des questions de sécurité et des questions politiques. Elles ont également permis, dans une perspective plus large, d'encourager les bonnes pratiques de gouvernance démocratique, notamment la prise de décisions fondées sur des politiques et des plans établis par les institutions. À ce sujet, mon Représentant spécial a plaidé instamment en faveur d'une formulation participative des politiques, qui permette de tenir compte des vues de l'opposition et de la société civile.

9. Durant la période à l'examen, le Comité de coordination de haut niveau a tenu trois réunions (dont une a été ouverte aux membres du Conseil supérieur de défense et de sécurité et du Conseil d'État et au Président et Secrétaire général du Frete Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin) et le Forum de coordination trilatérale neuf. De plus, mon Représentant spécial a continué à tenir des réunions mensuelles (cinq durant la période à l'examen) avec des représentants de tous les partis politiques, y compris ceux qui ne sont pas représentés au Parlement. À la réunion du 14 février, les parties ont condamné à l'unanimité les attentats contre le Président et le Premier Ministre. Mon Représentant spécial a continué également à s'entretenir toutes les semaines avec le Président (ou, en son absence, le Président par intérim) et le Premier Ministre, et à s'entretenir périodiquement avec le Président du Parlement. De son côté, mon Représentant spécial adjoint a continué à s'entretenir toutes les semaines avec le Vice-Premier Ministre, ce qui était une bonne occasion de coordonner les activités d'appui aux stratégies nationales de redressement.

10. Le 23 avril, dans la première grande allocution publique qu'il a prononcée après son retour au Timor-Leste, le Président a souligné qu'il importait de dialoguer et de mettre à profit l'expérience et les compétences de tous les dirigeants timorais pour régler les questions d'intérêt national. Il a demandé en particulier au

Gouvernement de travailler de concert avec le Fretilin en tant que « parti qui avait recueilli le plus de votes ». Les réunions élargies du Comité de coordination de haut niveau (voir par. 9 ci-dessus), auxquelles participent désormais les dirigeants du Fretilin, sont un bon moyen de dégager un large consensus national sur les grands problèmes du pays. Mon Représentant spécial a continué à faciliter et à appuyer ces initiatives de rassemblement et continue à s'entretenir toutes les semaines avec le Secrétaire général du Fretilin. Le Président s'est montré déterminé à dialoguer à tous les niveaux en participant aux trois débats sur l'aide à la réinsertion des personnes déplacées qui ont été organisés à Dili.

11. En tant que parti d'opposition engagé et actif, le Fretilin continue, ce qui est encourageant, de jouer un rôle important au Parlement, dont il reconnaît la légitimité. Il n'en continue cependant pas moins de taxer le Gouvernement constitué par l'Aliança com Maioria Parlamentar (AMP), dirigée par le Premier Ministre, de gouvernement « de fait » inconstitutionnel (S/2007/513, par. 4). L'offre qu'il a faite à l'Associação Social Democrata Timorense (ASDT), membre de l'AMP, de constituer une alliance n'a pas réussi, finalement, à affaiblir la coalition mais elle a contribué à entraîner l'ASDT dans une bataille publique sur la direction du pays. Si l'AMP semble stable, du moins à court et à moyen terme, la manœuvre du Fretilin illustre les fragilités parfois inhérentes à un gouvernement de coalition, qui sont encore plus marquées dans une jeune démocratie multipartite telle que le Timor-Leste.

B. Renforcement de la gouvernance démocratique

12. Outre que mon Représentant spécial a offert ses bons offices, la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'appuyer les initiatives visant à ancrer davantage la gouvernance démocratique dans la vie publique, notamment en accroissant la participation des citoyens, en améliorant les mécanismes d'obligation redditionnelle, en renforçant les fonctions de contrôle du Parlement et en appuyant les médias. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de prêter assistance, notamment sous la forme de cours de formation interne et d'autres activités destinées à renforcer les capacités institutionnelles, aux partis politiques – par l'intermédiaire des quatre centres d'information des districts – et aux deux organes chargés de l'administration des élections. Le 11 avril, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont organisé, en collaboration avec le Gouvernement, un atelier national sur la gouvernance démocratique à laquelle ont participé tous les dirigeants du Timor-Leste et qui a joué un rôle important dans l'établissement de l'ordre du jour de la démocratisation. La prise en compte, dans les politiques du Gouvernement, de l'impératif de la parité des sexes a été renforcée le 19 mars lorsque le Conseil des ministres a approuvé le décret-loi sur la structure du Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité et une résolution portant création de centres de liaison sur la problématique des sexes entre les ministères. De plus, le Conseil des ministres a approuvé et présenté le rapport initial du Timor-Leste sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a aidé à établir.

13. Avant que le Premier Ministre n'annonce l'« Année de la réforme administrative », le 8 mai, la MINUT et le PNUD avaient déjà fourni des conseils au Gouvernement au sujet des cadres de travail qu'il établissait pour créer une

commission de la fonction publique, reformuler les fonctions du bureau de l'inspecteur général de façon à y inclure des fonctions d'audit et créer un organisme de lutte contre la corruption. Le PNUD a continué à aider à renforcer les capacités liées aux activités procédurales et législatives du Parlement. Il a en outre, ainsi qu'UNIFEM, la Mission et le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité, aidé le groupe des femmes parlementaires à élaborer un plan quinquennal (2008-2012) de prise en compte de la problématique des sexes dans les travaux du Parlement. La très grande majorité des habitants du Timor-Leste étant informée de l'actualité par la radio, la Mission aide actuellement l'organisme national de radiodiffusion à installer un transmetteur, qui doit permettre de diffuser les émissions radiophoniques dans plus de 80 % du pays, contre 60 % actuellement. Elle continue en outre de mener des activités de communication, de former des journalistes, des producteurs et des techniciens et de produire et coproduire des émissions radiophoniques destinées à informer les habitants du Timor-Leste et à appuyer le développement des capacités.

C. Maintien de la sécurité publique

14. Durant la période à l'examen, la force de police de la MINUT a conservé à peu près le même effectif et, au 8 juillet, comptait 1 542 policiers (dont 76 femmes). Sur cet effectif, 963 policiers (dont 140 de l'unité de police constituée malaisienne, 140 de l'unité de police constituée portugaise, 38 de l'unité de police constituée pakistanaise et 31 de l'unité de police constituée bangladaise) ont été déployés à Dili et 579 dans les autres districts, dont 109 de l'unité de police bangladaise (89 à Baucau et 20 à Viqueque) et 102 de l'unité de police constituée pakistanaise (25 à Ermera et 77 à Bobonaro). Ils ont continué à s'acquitter de leur mission intérimaire de maintien de l'ordre, tout en redoublant d'efforts pour appuyer la formation, le développement institutionnel et le renforcement de la police nationale.

15. Afin que la création du commandement commun (voir par. 5 ci-dessus) n'empêche pas la police de la MINUT de s'acquitter des responsabilités lui incombant en vertu de la résolution 1704 (2006) du Conseil de sécurité et de l'Accord sur les activités de police (voir S/2007/50, par. 33), mon Représentant spécial a confirmé au Premier Ministre, dans une lettre qu'il lui a adressée le 21 février en réponse à sa lettre du même jour, que les membres de la police nationale qui participeraient aux opérations du commandement commun ne seraient pas placés sous la supervision directe et la responsabilité du chef de la police de la Mission. Concrètement, cependant, il n'a pas été dit à celle-ci quand et pendant combien de temps tel et tel policiers participeraient aux opérations du commandement commun, ce qui entrave la certification et la planification des opérations. Néanmoins, la Mission et les membres de la police nationale qui ont continué à relever de son commandement après le 11 février ont contribué sensiblement, en redoublant d'efforts, à maintenir la sécurité. Les forces de sécurité internationales ont joué également un rôle décisif à cet égard, notamment en appuyant la police.

16. Le commandement commun a pris diverses mesures pour contraindre Salsinha et d'autres adjoints de Reinado à se rendre. Il s'est généralement conformé à ses règles d'engagement, qui ne l'autorisent à ouvrir le feu qu'en cas de légitime défense, et n'a eu à déplorer qu'un décès, dû à l'utilisation d'armes à feu. De son côté, l'État a recouru au dialogue, par l'intermédiaire de divers interlocuteurs nationaux et des districts, pour convaincre Salsinha de se rendre pacifiquement.

C'est grâce à leurs efforts conjugués que Salsinha et 12 membres de son groupe se sont rendus le 29 avril. Au début de juillet, 27 personnes soupçonnées d'être liées aux attentats du 11 février avaient été identifiées; 23 d'entre elles sont toujours en détention provisoire.

17. De façon générale, la coopération qui s'est instituée entre la police de la MINUT et le commandement commun au sujet des questions opérationnelles a été satisfaisante, mais il y a eu quelques incidents fâcheux liés au transport et au traitement des suspects et des prisonniers. Le 27 février, un suspect du district de l'enclave d'Oecussi a été amené à Dili sous l'escorte de la police de la Mission. À l'hélistation de Dili, une douzaine de membres des F-FDTL armés de fusils à canon long ont contraint la police de la Mission à leur remettre le suspect. Le 28 février, des éléments des F-FDTL ont arrêté un homme qui aurait, selon eux, jeté une pierre sur un de leurs véhicules et l'ont amené au poste d'observation de la police de Dili, où des membres du commandement commun, arrivés peu de temps après, l'ont brutalisé et ont pointé leur arme sur un policier de la Mission lorsqu'il a tenté de les empêcher de continuer.

18. Lorsqu'il opérait dans le district d'Ermera pour obtenir la reddition de Salsinha durant l'état de siège, le commandement commun avait un rôle clairement défini en matière de sécurité interne. Cependant, en dehors du district d'Ermera, où l'état de siège n'était plus imposé, les F-FDTL et la police nationale ont mené des activités supplémentaires en la matière sans en informer la police de la MINUT. Elles ont poursuivi ces activités sans fondement légal après la levée de l'état de siège, le 22 mai, bien que le Premier Ministre ait convenu avec mon Représentant spécial que le commandement commun n'aurait plus de rôle opérationnel à jouer à compter de cette date. À titre d'exemple, pendant plusieurs jours à partir du 5 juin, les F-FDTL ont organisé des patrouilles nocturnes à Dili, qui ont été effectuées par trois bataillons de six hommes armés afin, selon elles, d'empêcher des affrontements entre les groupes d'arts martiaux. Les activités dont le commandement commun a pris l'initiative se sont poursuivies après la dissolution de celui-ci le 19 juin. Au 8 juillet, 23 postes de sécurité statiques qu'il avait établis, dont l'effectif était composé de 258 policiers de la police nationale qui ne rendent pas compte de leurs activités via le dispositif de commandement normal de la police, dirigé par le chef de la police de la Mission, étaient toujours en place dans des quartiers de Dili.

19. Après le 11 février, la situation générale en matière de sécurité s'est normalisée rapidement. La plupart des incidents signalés étaient des voies de fait et des troubles de l'ordre public auxquels la police nationale a remédié rapidement. Durant la période à l'examen, le nombre moyen d'incidents signalés toutes les semaines a été de 34, chiffre beaucoup plus faible qu'au cours de la période précédente, où il était de 54. Le nombre d'infractions graves telles que les meurtres, les enlèvements et les viols a diminué également et est passé de cinq environ par mois durant la période précédente à quatre environ durant la période en cours. Cette tendance positive est due en grande partie au fait que la police de la MINUT et la police nationale patrouillent dans les zones difficiles, en particulier celles qui sont considérées comme particulièrement explosives, ainsi qu'aux restrictions de mouvement imposées par les couvre-feux. La présence et les activités des officiers de liaison de la Mission dans les districts frontaliers ont eu un effet stabilisateur et ont contribué au maintien des bonnes relations entre les organismes frontaliers timorais et indonésiens. Les officiers de liaison ont également rassemblé de nombreuses informations sur les problèmes de sécurité dans tous les autres districts.

D. Formation, développement des institutions et renforcement de la police nationale

20. Le programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la police nationale a progressé considérablement et continué à se dérouler conformément à l'Accord sur les activités de police. En juin, à l'issue du processus de certification provisoire, 3 114 policiers (dont 570 femmes) étaient considérés comme pouvant être certifiés à titre provisoire. Parmi eux, 599 (dont 126 femmes) ont été certifiés à titre définitif. Les autres policiers en sont à divers stades du programme de tutorat, à l'exception des 242 policiers (dont 11 femmes) dont il a été établi qu'ils posaient des problèmes en matière d'intégrité sur lesquels il fallait que le Groupe d'évaluation dirigé par les Timorais se prononce, ainsi que des 117 policiers (dont 10 femmes) qui ont été recrutés pendant la crise d'avril et de mai 2006 et qui doivent retourner à l'école de police pour y recevoir une formation de base. Le processus de certification a été retardé parce que le nouveau Groupe d'évaluation, constitué après la formation du Gouvernement, ne se réunissait pas; il s'est réuni à nouveau sous la présidence du Procureur général adjoint en février 2008.

21. Comme indiqué dans mon rapport précédent (voir S/2008/26, par. 58), à la mi-mars, une mission d'experts dirigée par le Conseiller des Nations Unies pour les questions de police s'est rendue dans le pays et a publié un rapport contenant des recommandations sur les activités de police et les questions plus vastes de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité. Ultérieurement, à la demande de mon Représentant spécial, le Département des opérations de maintien de la paix, avec l'aide du Centre international pour la justice transitionnelle, a déployé des membres de la Force de police permanente auprès de la MINUT, pendant huit semaines à compter du 23 mai, pour aider la mission à appliquer les recommandations des experts. Forte de cet appui, celle-ci a entrepris, en étroite consultation avec le Secrétaire d'État à la sécurité et la police nationale, d'établir le calendrier de la reprise des activités de cette dernière conformément aux trois phases de reconstitution décrites dans l'Accord sur les activités de police, dont la première est considérée comme achevée. Pendant la deuxième phase, qui est celle de la consolidation, il est prévu, à titre initial, que la police nationale reprenne graduellement ses activités dans certains districts et certaines unités à compter d'août 2008 puis assume à nouveau complètement ses responsabilités au premier semestre de 2009. Le calendrier, qui a été établi par la Mission, en étroite concertation avec la police nationale et les dirigeants timorais, sera ajusté en fonction d'une évaluation précise de l'état de préparation de la police nationale, fondée sur cinq critères : a) les conditions de sécurité; b) les effectifs des policiers certifiés; c) la disponibilité des moyens logistiques initiaux nécessaires; d) la stabilité des institutions; et e) le respect mutuel entre les F-FDTL et la police nationale.

22. Durant la période à l'examen, le programme de tutorat a continué à connaître des difficultés (voir S/2008/26, par. 22). Certains policiers de la police nationale ont continué à refuser d'être supervisés par la police de la MINUT; la participation au commandement commun de nombreux membres de la police nationale qui, de ce fait, n'ont pas été supervisés par la police de la Mission, n'a fait qu'accentuer cette tendance. La reprise de l'exercice, par la police nationale, de ses responsabilités sera facilitée par un programme de tutorat révisé et rationalisé, prévoyant une formation obligatoire axée sur les compétences de base, qui a été élaboré et sera exécuté

conjointement par la police de la Mission et des membres de la police nationale. Grâce à ce programme, 80 % des effectifs de celle-ci devraient être certifiés à titre définitif d'ici au 1^{er} octobre 2008. Avant que la police nationale soit entièrement reconstituée, tous ceux de ses policiers ayant à répondre d'un manquement grave à la discipline et/ou d'infractions pénales devront être radiés de ses effectifs et seuls les policiers certifiés seront habilités à servir dans ses rangs.

23. La reprise de l'exercice, par la police nationale, de ses activités ne signifie pas qu'elle a vraiment achevé sa transformation ni qu'elle est prête à assumer ses responsabilités sans aide internationale. Elle correspond plutôt à une phase plus intensive de sa professionnalisation, au cours de laquelle les policiers se formeront sur le tas, avec l'aide et l'appui de la MINUT tant que celle-ci sera encore présente, et qui permettra de faire d'elle, à long terme, une police impartiale et professionnelle. Il est donc proposé, non pas que la police de la Mission réduise ses effectifs au moment où la police nationale exercera à nouveau ses responsabilités, mais qu'elle continue à mener ses activités cruciales de suivi et d'observation dans tous les districts tout en fournissant des conseils et en offrant un appui opérationnel et, à la limite, qu'elle assure le maintien de l'ordre à titre intérimaire, si cela est nécessaire et lui est demandé. Le maintien de la présence des quatre unités de police constituées fournira à la Mission et à la police nationale l'appui dont elles auront besoin pour maintenir la stabilité.

24. Le succès de la réforme de la police nationale dépendra en définitive de celle-ci, du Gouvernement et de la communauté internationale dans son ensemble, en particulier de programmes bilatéraux, concertés et à long terme, de formation et de développement institutionnel, tels que celui prévu dans le programme de développement de la police du Timor-Leste établi par la Police fédérale australienne.

E. Renforcement des institutions et examen approfondi du secteur de la sécurité

25. En mai, le Parlement a adopté la loi sur les systèmes d'information, qui définit dans ses grandes lignes l'organisation des services de renseignement du Timor-Leste. Cette loi place le chef du Service national de renseignement à la tête des services de renseignement de l'armée et de la police. De plus, le Conseil des ministres a approuvé un décret-loi sur l'organisation du Ministère de la défense et de la sécurité, qui définit plus avant les rôles et les responsabilités de ce ministère.

26. En dépit de tout cela, les problèmes liés aux activités du commandement commun illustrent la nécessité d'une conception holistique délibérée du développement du secteur de la sécurité, qui permette d'instituer une nette distinction entre les responsabilités de la police nationale et celles des F-FDTL en matière de sécurité interne et externe, de renforcer les cadres juridiques et d'améliorer les mécanismes civils de contrôle. L'examen du secteur de la sécurité en cours fournira des informations précieuses à ces égards. Il portera essentiellement sur le projet d'examen du secteur de la sécurité, qui a été signé le 13 juin par le Premier Ministre et par mon Représentant spécial adjoint, en sa qualité de représentant résident du PNUD, et qui décrit l'appui que l'ONU apportera à une évaluation complète du secteur de la sécurité. Durant la période à l'examen, la MINUT a appuyé l'élaboration d'une politique nationale de sécurité, effectuée sous

la direction du Gouvernement. Elle continuera à travailler en étroite collaboration avec celui-ci, notamment dans le cadre du mécanisme de coordination tripartite établi en août 2007 (voir S/2008/26, par. 27), pour résoudre les gros problèmes se posant dans le secteur de la sécurité.

III. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

A. Appui au suivi, à la promotion et à la protection des droits de l'homme

27. Les attaques du 11 février et la proclamation de l'état de siège qui a suivi ont posé problème dans le domaine des droits de l'homme. D'un côté, on ne peut que se féliciter que le Gouvernement ait respecté les dispositions constitutionnelles lorsqu'il a déclaré l'état de siège et que les restrictions définies dans la législation pertinente concernant le droit de se déplacer et la liberté de manifester et de se réunir et les dispositions permettant aux militaires de procéder à des perquisitions domiciliaires la nuit s'ils sont munis d'un mandat de justice ne violent pas les obligations internationales du Timor-Leste. L'accroissement des allégations de mauvais traitements, de recours excessif à la force et d'intimidation, en particulier au moment des arrestations, par les membres du Commandement conjoint constitue toutefois un sujet de grave préoccupation. La MINUT a également reçu des rapports faisant état de menaces de mort, d'arrestations et de perquisitions domiciliaires illégales et d'abus de pouvoir. La Mission a fourni régulièrement des informations sur les allégations de violation des droits de l'homme ou d'abus de pouvoir aux autorités timoraises appropriées, y compris aux niveaux les plus élevés. Cependant, les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité sont extrêmement déficients; même lorsqu'ils sont identifiés, les coupables ne reçoivent souvent qu'une réprimande verbale, y compris lorsque les victimes ont été rouées de coups.

28. La violence sexiste est demeurée une préoccupation grave pour ce qui est des droits de l'homme. Les affaires sont fréquemment résolues par le biais de mécanismes de règlements des différends traditionnels qui ne font pas toujours la part belle aux victimes et ne sont aucunement régis par un cadre juridique. Les organismes des Nations Unies fournissent toute une série d'aides pour remédier au problème de la violence sexiste aux niveaux national et local, notamment en mettant au point un manuel de formation en tetum sur la violence conjugale, appuyant la campagne nationale menée pour mettre un terme à la violence des hommes contre les femmes, recensant les cas de violence sexiste et renforçant les capacités des autorités et communautés locales quant à la façon de traiter ces affaires. Ils s'efforcent en outre d'encourager les femmes à participer aux activités de médiation et de règlement des conflits au sein de la communauté.

29. Les initiatives visant à renforcer les capacités du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice se sont poursuivies dans le cadre d'un projet commun du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Entre janvier et juin, ont figuré au nombre des activités l'encadrement quotidien des services chargés des enquêtes, du suivi, de l'éducation et de la promotion; une formation spécifique aux droits de l'homme; un atelier sur la gestion des plaintes; des exposés généraux sur des questions ayant trait aux droits de l'homme, y compris

s'agissant des personnes handicapées; la réalisation d'enquêtes nationales et la mise au point de cours concernant les droits de l'homme; et la fourniture au Médiateur de conseils relatifs à l'état de siège. UNIFEM a fourni au Médiateur une formation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes portant tout particulièrement sur les violences sexistes. Au cours de l'état de siège, le Médiateur a mené, avec des représentants de la MINUT et de l'organisation non gouvernementale locale HAK Foundation, des visites de suivi dans les zones où opérait le Commandement conjoint afin de recenser les violations. Ces visites ont donné lieu à l'établissement de trois rapports destinés au Parlement. Au 1^{er} juillet, le Bureau du Médiateur dernier avait ouvert 44 enquêtes.

30. Des progrès ont également été faits pour que ceux qui avaient commis des actes criminels et des violations des droits de l'homme pendant la crise de 2006 en répondent, conformément à la recommandation de la Commission indépendante spéciale d'enquête, même si des discussions officieuses sur une loi d'amnistie se poursuivent. Un procureur international a été recruté grâce au financement du HCR pour aider le Bureau du Procureur général à donner suite aux recommandations de la Commission d'enquête. Il a été généralement estimé que le décret présidentiel du 20 mai accordant à 94 condamnés leur grâce ou en commuant la peine, tout en étant légal, allait à l'encontre des efforts déployés pour promouvoir la mise en jeu de la responsabilité et la justice et combattre l'impunité. L'ancien Ministre de l'intérieur, Rogério Lobato, qui avait été condamné à sept ans et demi de prison pour son rôle dans la crise de 2006 (S/2007/513, par. 30) et qui, en août 2007, avait obtenu l'autorisation de se rendre en Malaisie pour y recevoir un traitement médical et s'y trouvait encore, a bénéficié d'une libération conditionnelle au début du mois de juin, après que sa peine a été commuée. Neuf prisonniers condamnés pour crimes contre l'humanité commis en 1999 ont également vu leur peine commuée. Quatre d'entre eux ont été libérés en juin et quatre autres pourront bénéficier d'une libération conditionnelle à la fin du mois d'octobre 2008. Le fait que quatre soldats condamnés pour le meurtre par balles de huit policiers en 2006 (S/2008/26, par. 30) n'aient pas encore été incarcérés dans une prison civile et continuent à échapper à toute forme sérieuse de détention est également préoccupant. Les quatre membres des forces armées sont suspendus de leurs fonctions mais continuent de recevoir la totalité de leur solde. Ils n'ont toutefois pas versé d'indemnisation aux veuves de leurs victimes, comme l'avait ordonné la Cour lors de leur condamnation.

31. Le 12 février 2008, un accord a été signé, donnant à la MINUT accès aux archives du Service des crimes graves, qui avaient été remises au Bureau du Procureur général en 2005. La MINUT a procédé à un inventaire et à une analyse détaillés des sources disponibles au Bureau du Procureur général, notamment 458 dossiers concernant des enquêtes en cours sur des violations graves des droits de l'homme commises en 1999, d'autres documents, des preuves matérielles et scientifiques et des échantillons d'ADN. Depuis lors, la Mission a mené à bien 20 enquêtes.

32. La MINUT continue de promouvoir résolument et mettre en œuvre une politique de tolérance zéro s'agissant de l'exploitation et des sévices sexuels et de la nécessité de maintenir les plus hautes normes d'intégrité et de discipline. Elle a continué de fournir une formation à toutes les catégories de personnel des Nations Unies, notamment les administrateurs recrutés sur le plan national, pour ce qui est de la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels et autres questions de conduite et de discipline. Des programmes de sensibilisation ont également été mis

en place dans le bureau de Dili et l'ensemble des bureaux régionaux. La surveillance et l'examen des lieux à ne pas fréquenter se sont poursuivis mois après mois. Au cours de la période considérée, il a été fait état d'un cas d'exploitation sexuelle qui fait actuellement l'objet d'une enquête de la part du Bureau des services de contrôle interne. Outre la session consacrée au VIH/sida, qui fait partie du cours d'initiation de la Mission, la MINUT a également commencé à offrir une formation de base obligatoire au VIH/sida en mars. Au total, 1 129 membres du personnel civil, dont 267 femmes, se sont vu offrir une formation initiale au VIH/sida, 395 membres du personnel civil, dont 126 femmes, ont reçu une formation de base obligatoire et 24 membres du personnel civil, dont 13 femmes, ont bénéficié d'une formation offerte par leurs pairs.

B. Appui au renforcement des capacités et renforcement du système judiciaire

33. Le Gouvernement continue de faire porter ses efforts sur un certain nombre de textes législatifs capitaux, dont deux ont une importance particulière, à savoir le Code pénal et la loi contre la violence conjugale. La version finale du projet de loi contre la violence conjugale est actuellement mise au point par une équipe d'experts juridiques nationaux et internationaux et sera présentée au Parlement dès l'approbation du Code pénal. La MINUT, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a aidé les autorités nationales à adopter et mettre en œuvre une stratégie de justice pour mineurs. L'UNICEF a également soutenu les efforts déployés par le Gouvernement pour faire le point du stade atteint dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et faire rapport à cet égard au Comité des droits de l'enfant.

34. Le renforcement des capacités du personnel judiciaire se poursuit. Le 14 mars, 10 membres de tribunaux nationaux, dont 3 femmes, ont pris leurs fonctions en tant que juges, procureurs et avocats commis d'office stagiaires. Les stagiaires reçoivent une formation sur le tas et bénéficient des conseils d'un personnel d'encadrement international et national pendant une période d'un an, au terme de laquelle ils sont évalués et doivent prêter serment. Ces juristes ont suivi le deuxième cours de formation offert par le Centre de formation juridique et terminé les cours théoriques en décembre 2007 (voir S/2008/26, par. 37). Le troisième cours de perfectionnement proposé par le Centre a commencé en juillet. La MINUT a examiné les programmes et supports de formation dont pouvaient bénéficier les juges, avocats commis d'office, procureurs et fonctionnaires de police et continue à s'efforcer de faire en sorte que le Centre de formation juridique et les institutions de formation de la police offrent des cours supplémentaires sur les droits de l'enfant et la justice pour mineurs. En dépit d'un accroissement des ressources humaines, le nombre d'affaires en souffrance continue d'augmenter; il est actuellement estimé à 4 700 affaires pénales, dont environ un tiers concerne des crimes sexistes. Le Groupe de travail sur la justice de la Mission a soumis des recommandations au Procureur général sur l'amélioration des relations de travail entre la police et le Bureau du Procureur, essentielle pour engager des poursuites dans le cadre du système juridique établi de façon adéquate.

35. Le PNUD et la MINUT continuent de coordonner l'appui apporté au Gouvernement dans le domaine de la correction. Un nouveau centre de formation, situé dans la prison de Becora et dont la création a été rendue possible grâce à une

aide apportée par les Gouvernements australien et portugais et l'appui du PNUD, a ouvert ses portes le 6 juin. Une nouvelle équipe de sept administrateurs recrutés sur le plan national, dont deux femmes, offre une formation au personnel pénitentiaire afin de renforcer ses compétences professionnelles.

IV. Assistance à la mise en œuvre du « Pacte », développement socioéconomique et assistance humanitaire

A. Assistance à la mise en œuvre du « Pacte »

36. À l'issue de l'approbation par le Conseil des ministres du « Pacte » en octobre 2007 (voir S/2008/26, par. 43), le Gouvernement a commencé à se préparer pour la première réunion des partenaires de développement du Timor-Leste depuis la crise de 2006. La réunion, qui s'est tenue du 27 au 29 mars 2008, a réuni quelque 350 envoyés de donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, parlementaires et représentants de ministères ainsi que de la société civile, du secteur privé et des médias. Au cours de la réunion, organisée avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, le Gouvernement a lancé son programme de priorités nationales pour 2008 qui constitue le « Pacte » international pour le Timor-Leste.

37. Les priorités nationales pour 2008 sont : a) la sécurité et la sûreté publiques; b) la protection et la solidarité sociales; c) la satisfaction des besoins des jeunes; d) l'emploi et la création de revenus; e) l'amélioration de la prestation des services sociaux; et f) la mise en place d'un gouvernement honnête et efficace. Le Premier Ministre a confié la responsabilité du suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités nationales pour 2008 au Comité interministériel sur le développement économique. Le Gouvernement suit les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs définis dans les priorités nationales de 2008 par le biais d'un système de groupes de travail mis en place d'un commun accord par le Gouvernement et la communauté internationale. La MINUT et la Banque mondiale fournissent des conseils pour le bon fonctionnement du secrétariat chargé de l'application des priorités nationales et la Banque mondiale a financé une équipe d'examen collégial indépendante ayant pour mission de procéder à une évaluation externe du processus.

B. Développement socioéconomique

38. En dépit de tous les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires, le Timor-Leste n'a pas véritablement progressé pour ce qui est de l'atténuation de la pauvreté ou de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement depuis son indépendance en 2002. Le revenu par habitant dans le secteur non pétrolier de l'économie est d'environ 20 % inférieur à ce qu'il était en 2002, ce qui signifie que la pauvreté augmente. Il convient d'accroître les investissements publics dans les secteurs qui ne concernent ni le pétrole ni le gaz si l'on veut que l'économie connaisse une croissance réelle au cours des prochaines années. Une partie de ces investissements pourrait venir du Fonds pétrolier. Même s'il importe de tenir compte du niveau peu élevé d'exécution du budget et de ne pas modifier le

mode de fonctionnement fondamental ou la viabilité du Fonds, il faut trouver moyen de prélever le montant de certaines dépenses sur le Fonds pétrolier afin de contribuer à la promotion d'une croissance économique durable et à la lutte contre la pauvreté. La MINUT et ses partenaires des Nations Unies ont prôné une approche prudente et durable de la gestion des richesses pétrolières du Timor-Leste dans le cadre du programme gouvernemental d'atténuation de la pauvreté.

39. Lors de l'examen semi-annuel du budget réalisé en juillet, le Gouvernement a proposé au Parlement d'allouer des crédits supplémentaires de manière à faire passer le budget total de 2008 de 347,8 millions de dollars à 773,3 millions de dollars. Ce montant comprendrait notamment 240 millions de dollars destinés à un Fonds de stabilisation économique permettant d'atténuer à l'échelon national les problèmes susceptibles de résulter de l'augmentation mondiale des prix. Dans l'intervalle, les recettes pétrolières du Timor-Leste ont augmenté du fait de l'accroissement constant des prix du pétrole, ce qui a conduit le Gouvernement à revoir les estimations de revenus à long terme du Fonds pétrolier, compte tenu des limites actuellement imposées par la capacité de production qui affectent l'exécution du budget. Il faudrait peut-être par conséquent que le Gouvernement envisage d'avoir recours à des ressources extérieures dans les secteurs clefs où les capacités sont insuffisantes. Il serait bon par ailleurs qu'il appuie vigoureusement les travaux publics et le développement des infrastructures afin de créer davantage de débouchés, ses dépenses d'équipement ayant été très peu élevées.

40. L'équipe de pays des Nations Unies a achevé la mise au point de son Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en mars, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et la MINUT, de façon à promouvoir l'unité d'action des Nations Unies au Timor-Leste. Couvrant la période 2009-2013, le Plan-cadre vise à soutenir la consolidation de la paix et de la stabilité par le biais a) de la démocratisation et de la cohésion sociale, notamment l'édification de l'État, la sécurité et la justice; b) de la réduction de la pauvreté et de la création de moyens d'existence durables, une attention toute particulière étant accordée aux groupes vulnérables, y compris les jeunes, les femmes, les personnes déplacées et les communautés exposées aux catastrophes; et c) de services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que l'action et la protection sociales. Les programmes de pays des organismes des Nations Unies se fonderont sur les priorités définies dans le Plan-cadre.

41. Le Ministère de la santé a lancé plusieurs initiatives nationales, notamment un programme offrant des services de santé de base et un programme intégré de services sanitaires à l'intention des communautés. Ces initiatives devraient améliorer considérablement l'accès à des soins de santé de qualité dans l'ensemble du pays et contribuer à permettre au pays de s'acheminer vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé. En outre, le Ministère a lancé un programme de traitement de la tuberculose résistant à de multiples médicaments avec l'aide de l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui devrait encore renforcer le programme national de lutte contre la tuberculose. Afin de pouvoir formuler le plan de travail sanitaire de 2009, le Ministère de la santé a mené une enquête annuelle sur le secteur de la santé du 16 au 26 juin 2008, avec la pleine participation des donateurs, des organismes des Nations Unies et autres partenaires de développement. Cette initiative a permis de définir des priorités

nationales dans le secteur de la santé et donnera au Gouvernement et à ses partenaires la possibilité de mieux aligner leurs objectifs sur ces priorités.

42. À Dili, où se trouve le quart de la main-d'œuvre, le chômage est estimé à 23 % pour l'ensemble de la population et à 40 % pour ceux qui sont âgés de 15 à 29 ans. Des milliers de jeunes gens entrant chaque année dans la vie active, la création d'emplois est une priorité essentielle pour le Gouvernement qui reçoit une aide des Nations Unies en la matière. En mars 2008, le programme de promotion de l'emploi des jeunes a été officiellement lancé, initiative conjointe du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies bénéficiant d'un budget total de 16,5 millions de dollars. Cette initiative, d'une durée de quatre ans, vise à fournir emplois et formation à 70 000 jeunes femmes et hommes dans tous les districts. Lors de la phase de lancement, elle a permis l'établissement d'un réseau de centres d'emploi des jeunes permettant d'aider ces derniers. Un institut national de mise en valeur de la main-d'œuvre a également été créé. Il sera chargé de mettre au point un système de formation professionnelle axé sur le marché du travail.

43. Grâce au programme de réduction de la pauvreté mis en œuvre conjointement par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, plus de 250 groupes d'auto-assistance des districts d'Oecusse, Ainaro et Manatuto ont reçu une assistance visant à renforcer la productivité agricole grâce à l'amélioration de l'ensilage des récoltes, à la fourniture de jeunes plants et à la formation à des techniques agricoles plus efficaces. Un fonds de développement communautaire a par ailleurs permis la remise en état d'infrastructures communautaires peu importantes mais essentielles telles que systèmes d'irrigation, écoles, ponts et centres communautaires. Un programme quinquennal PNUD-Fonds d'équipement des Nations Unies, lancé en avril 2008, portera principalement sur l'amélioration de l'accès des couches de population à faible revenu aux services financiers grâce à l'élaboration de politiques et à une coordination stratégique créant un environnement favorable dans le secteur financier. Le Gouvernement timorais prépare actuellement le prochain recensement qui devra avoir lieu en 2010 avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population.

C. Assistance humanitaire

44. Le Timor-Leste étant un importateur net de produits alimentaires, l'augmentation mondiale du prix des denrées est tout particulièrement préoccupante. Un groupe interinstitutions dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale fournit des conseils techniques au Gouvernement concernant d'éventuelles mesures à prendre pour atténuer les effets de la situation des marchés mondiaux. Il s'agit notamment de continuer à subventionner le riz, de faire en sorte que l'approvisionnement soit toujours assuré et, surtout, de fournir un financement plus important permettant d'acheter – régionalement ou internationalement – du riz afin d'éviter des pénuries dans l'avenir immédiat, les réserves du pays ne suffisant que pour les deux mois à venir. Avec l'appui de la FAO, le Gouvernement envisage d'encourager la plantation d'une seconde récolte en distribuant des semences et en garantissant l'achat par le Gouvernement.

45. Le Gouvernement a décidé qu'à compter de février 2008, il ne distribuerait plus que des demi-rations aux personnes déplacées se trouvant à Dili afin

d'encourager les retours. Depuis le début de l'année, des progrès ont été constatés et plus de 1 400 familles ont quitté les camps de personnes déplacées après avoir reçu de quoi se remettre sur pied dans le cadre de la stratégie nationale de relèvement du Gouvernement. Onze camps de déplacés ont fermé à Dili, y compris certains des plus vastes. À ce jour, près de 13 500 familles ont fait part de leur intention de rentrer chez elles au Ministère de la solidarité sociale. La perception, courante chez les personnes déplacées, selon laquelle la mort de Reinado et le fait que Salsinha se soit rendu amélioreraient leur sécurité, a contribué à une accélération des retours.

46. Toutefois, certains des obstacles auxquels sont confrontées les personnes déplacées continuent d'être extrêmement préoccupants, notamment les problèmes non réglés dans les communautés dans lesquelles elles retournent, comme les différends fonciers. La communauté humanitaire encourage le Gouvernement à continuer de suivre une démarche globale en matière de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion des personnes déplacées, conformément aux cinq volets de sa stratégie nationale de relèvement (logement, renforcement de la confiance au sein des communautés, sécurité et stabilité, protection sociale et développement socioéconomique local). Dans le cadre de cette approche, des options seraient offertes aux personnes déplacées en matière de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion de manière systématique, durable, opportune et vérifiable. Le PNUD soutient un processus de dialogue national qui vise à promouvoir la communication, la socialisation et le renforcement de la confiance entre le Gouvernement, les familles de personnes déplacées et les communautés. La MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur part, fournissent un cadre de protection aux personnes rentrant chez elles ou se réinstallant et continuent de suivre les cas préoccupants. L'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'UNICEF et UNIFEM ont aidé une organisation de la société civile locale, Redefeto, à créer des comités de femmes dans les camps de personnes déplacées afin de protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes et d'évaluer la violence sexuelle et sexiste. En mars, la communauté internationale a lancé une stratégie et un appel transitoire au versement de 33,5 millions de dollars destinés au rapatriement et à la réinstallation des personnes déplacées. À ce jour, seulement 30 % (soit 10,5 millions de dollars) du montant demandé ont été reçus.

V. Élaboration de la stratégie à moyen terme

47. Compte tenu du fait que le Gouvernement a dû faire face aux événements du 11 février, prendre la décision de proclamer l'état de siège et mettre au point un certain nombre de processus de planification, notamment l'examen à mi-parcours du budget et les priorités nationales pour 2008, il ne lui a pas encore été loisible de véritablement étudier la stratégie à moyen terme et la définition de critères appropriés, comme le lui avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1802 (2008). Je propose par conséquent de revenir à la stratégie et aux critères convenus dans mon prochain rapport.

48. La stratégie à moyen terme et les critères à respecter couvriraient les quatre domaines prioritaires du mandat de la MINUT : l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement du régime de droit, le développement économique et social et la promotion d'une culture de gouvernance démocratique, ainsi que les efforts déployés pour améliorer le dialogue et la réconciliation. Des critères

pertinents seraient formulés pour évaluer si les structures, institutions et processus nécessaires sont en place et s'ils peuvent fournir une base solide à une stabilité et une prospérité durables au Timor-Leste. En outre, la mise au point d'une stratégie à moyen terme bénéficiera du suivi des priorités nationales. Pour ce qui est de la police nationale du Timor-Leste, l'élaboration d'une stratégie à moyen terme est déjà bien avancée (voir par. 21 ci-dessus).

VI. Aspects financiers

49. L'Assemblée générale, par sa résolution 62/258 du 20 juin 2008, a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MINUT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, un crédit de 172,8 millions de dollars. Au 31 mai 2008, les arriérés de contributions au compte spécial de la MINUT s'élevaient à 20,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations au maintien de la paix à cette même date s'élevait à 1 759 700 000 dollars. Conformément à l'échéancier des versements trimestriels, le remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mai 2008, tandis que les paiements au titre du matériel appartenant aux unités de police constituées ont porté sur la période allant jusqu'au 31 mars 2008.

VII. Observations

50. Les événements du 11 février ont été le premier véritable test de la solidité des institutions depuis les événements de 2006. Les dirigeants et le peuple du Timor-Leste n'ont pas permis qu'ils compromettent la stabilité du pays. La situation en matière de sécurité est demeurée calme. Il y a eu de nouveaux efforts de dialogue et de réconciliation, comme en témoigne l'invitation que le Président Ramos-Horta a faite à tous les dirigeants de participer à une réunion élargie du Comité de coordination de haut niveau, le mécanisme destiné à favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale. Parallèlement, mon Représentant spécial, qui a continué à exercer ses bons offices, a incité les dirigeants politiques à se montrer plus conciliants et s'est employé à faire valoir, auprès des acteurs politiques, l'importance d'une opposition forte et d'un parlement efficace. La question des pétitionnaires est en instance de règlement; les personnes déplacées rentrent lentement chez elles et les objectifs nationaux prioritaires pour 2008, qui sont ceux du pacte international, sont en voie de concrétisation.

51. S'il faut se féliciter de cette évolution, il faut aussi noter que, pour régler le problème des pétitionnaires et celui des personnes déplacées, le Gouvernement a recouru largement à des stratégies d'ordre financier. Des problèmes aussi complexes ne peuvent être véritablement réglés que si, à des mesures d'incitation financière, sont associées des initiatives sociales, politiques et en matière de sécurité propres à assurer une réconciliation durable aux niveaux national et local, que le Gouvernement et les institutions politiques ne pourront mener à bien que si on les renforce. La communauté internationale devra donc continuer, à moyen et à long terme, à prêter son concours à cette fin.

52. Par ailleurs, certaines conséquences des événements du 11 février ne laissent pas d'être préoccupantes. La création d'un commandement commun était une

mesure exceptionnelle, nécessitée par des circonstances exceptionnelles. Elle a certes contribué à ce que Salsinha et son groupe se rendent pacifiquement mais le fait que le commandement commun n'ait pas été apte ou disposé à s'occuper convenablement des allégations de violation des droits de l'homme et qu'il ait poursuivi ses activités après l'expiration de l'état de siège, lorsqu'il n'avait plus d'existence légale, est symptomatique des problèmes de fond auxquels les institutions du secteur de la sécurité sont confrontées. Par ses errements, le commandement commun a mis en péril le respect de l'état de droit que l'État avait pris soin de ne pas compromettre au début de l'état de siège; affaibli les tentatives de réforme du secteur de la sécurité en gommant la distinction entre les fonctions et la filière hiérarchique des F-FDTL et celles de la police nationale; et entravé le développement d'une culture de gouvernance démocratique en court-circuitant les structures et processus d'élaboration des politiques établis. Les problèmes auxquels sont confrontés les F-FDTL et la police nationale demandent à être réglés par la voie de larges consultations qui permettent de clarifier et de définir leurs attributions respectives. Définir le rôle des F-FDTL en temps de paix, renforcer leur formation, préciser leurs relations avec la police nationale et créer, pour les contrôler, des mécanismes internes d'obligation redditionnelle et des mécanismes civils de surveillance sont quelques-uns des principaux problèmes que le Gouvernement devra résoudre avec l'aide de partenaires bilatéraux à court et à moyen terme.

53. Des progrès ont été faits pour ce qui est de la reconstitution de la police nationale et le moment est venu de fournir à cette dernière l'occasion de renforcer ses capacités en lui transférant progressivement la responsabilité du maintien de l'ordre entre ce jour et la fin du mandat actuel de la MINUT, tant que les effectifs de la composante police de la MINUT demeurent inchangés, afin que la police nationale puisse bénéficier de l'appui et des conseils de la police de la MINUT sur le terrain. L'évaluation, à la fin du mandat actuel, de ce qui aura été réalisé pendant la phase de consolidation pourra être un élément de la décision concernant l'importance et la nature de la présence de la police de la MINUT dans le cadre de tout autre éventuel mandat. J'estime toutefois qu'en cas de désengagement, il conviendra d'envisager la possibilité de maintenir une solide présence de la police de la MINUT sur l'ensemble du territoire, y compris des unités de police constituées qui mèneraient des activités de suivi et d'établissement de rapports, fourniraient des avis lorsqu'on le leur demanderait et seraient à même d'apporter un appui opérationnel et, *in extremis*, de faire – temporairement – respecter l'ordre public si elles en étaient priées. La police nationale aura besoin d'une formation à long terme et d'un soutien pendant de nombreuses années, ce qui exigera de la part de la communauté internationale, y compris les partenaires bilatéraux, un engagement durable.

54. Outre la reconstitution de la police nationale, il convient de poursuivre les efforts dans les quatre domaines prioritaires du mandat de la MINUT si l'on veut remédier aux causes sous-jacentes de la crise de 2006 : examen et réforme du secteur de la sécurité; renforcement du régime de droit, y compris pleine application des recommandations de la Commission d'enquête; développement économique et social, y compris lutte contre la pauvreté et création de débouchés pour les jeunes; et promotion d'une culture de gouvernance démocratique, y compris efforts suivis permettant de faciliter le dialogue politique et la réconciliation nationale. L'approche intégrée adoptée par la Mission, fondée sur l'unité d'action du système des Nations Unies, s'est révélée précieuse pour fournir un appui coordonné et global

au peuple timorais. Compte tenu de la fragilité de la situation en matière de sécurité, ainsi que des problèmes de capacités des entités chargées de la sécurité et des institutions gouvernementales et étatiques nouvellement créées, aucun ajustement du mandat ou des effectifs de la MINUT n'est actuellement recommandé. Bien que l'avenir du Timor-Leste soit avant tout entre les mains des dirigeants et du peuple timorais, l'engagement continu de la communauté internationale est nécessaire pour que le Timor-Leste s'achemine vers l'autosuffisance.

55. En conclusion, je souhaite remercier mon Représentant spécial, Atul Khare, pour le rôle moteur qu'il joue et féliciter tous les hommes et les femmes de la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement et les efforts énergiques qu'ils déploient pour faire progresser la cause de la paix et renforcer la stabilité au Timor-Leste.
